

Travaux d'aménagement de voirie et de parkings Avenant au marché de travaux

DEL19 2023 01 25

En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 28

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : EVANNO Sophie, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, JEGOUX Thomas.

Absente : ANN Véronique

Pouvoirs : EVANNO Sophie donne pouvoir à LE ROUX Anne JEGOUSSE Mickaël donne pouvoir à GARIDO Véronique DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur: Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Par délibération en date du 30 mai 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché à l'entreprise Eurovia pour les travaux d'aménagement de voirie et parking.

Des travaux modificatifs doivent faire l'objet d'un avenant pour la prise en compte d'aléas de chantier, notamment le remplacement pour des raisons techniques d'une canalisation en PVC par une canalisation en fonte, la prise en compte dans le chantier de surfaces de voirie non initialement prévues, et le remplacement de regards sous chaussée.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023 Reçu en préfecture le 27/01/2023

Affiché le

ID: 056-215601014-20230126-DEL19_23_01_25-DE

L'avenant de travaux en plus de l'entreprise **EUROVIA** s'élève à 5739.87€ HT ce qui porte le montant initial augmenté du présent avenant n°1 de 142322.50€ HT à 148062.37 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant au marché précité,
- **AUTORISE** M. le maire à le signer.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Laurent DUVAL